

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret présidentiel n° 04-301 du 28 Rajab 1425 correspondant au 13 septembre 2004 portant ratification de la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Arabie saoudite relative à la création d'une société algéro-saoudienne d'investissement, signée à Koweït le 24 Safar 1425 correspondant au 14 avril 2004.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ;

Vu la Constitution, notamment son article 77-9° ;

Considérant la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Arabie saoudite relative à la création d'une société algéro-saoudienne d'investissement, signée à Koweït le 24 Safar 1425 correspondant au 14 avril 2004 ;

Décète :

Article 1er. — Est ratifiée la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Arabie saoudite relative à la création d'une société algéro-saoudienne d'investissement, signée à Koweït le 24 Safar 1425 correspondant au 14 avril 2004 et annexée à l'original du présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Rajab 1425 correspondant au 13 septembre 2004.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.